

Séance du 7 juillet 2014

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 7 juillet 2014 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,
Mme Jocelyne Bouchard,
M. Richard Mireault,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

2014-07-077 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Manon Champigny.

2014-07-078 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que présenté sur proposition de M. Richard Mireault, appuyée par M. André Drouin.

2014-07-079 Approbation des procès-verbaux

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le procès-verbal du 9 juin dernier soit approuvé tel que rédigé.

Communications du conseil

2014-07-080 Site Web de la municipalité

CONSIDÉRANT que l'internet est maintenant une norme dans les communications partout sur la planète;

CONSIDÉRANT que la municipalité se doit de faire connaître à ses citoyens ses politiques, ses décisions et ses règlements;

CONSIDÉRANT que la forme et la technologie du site Web actuel de la municipalité ne répondent plus aux attentes;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Benoît Landry, conseiller en communications au CLD D'Autray, a fait des recherches afin de conseiller la municipalité pour retenir les services d'un fournisseur pouvant créer un site plus moderne et convivial;

CONSIDÉRANT que, malgré les bons services rendus, notre fournisseur actuel ne désire pas changer l'architecture de base du site ni sa technologie;

CONSIDÉRANT que M. Marc-Antoine Minville offre de réaliser le site désiré pour la somme de 3 355.00 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT qu'il est possible de dégager la somme nécessaire des postes budgétaires suivants : « *Fête Nationale* » 2 000 \$, « *Intérêts sur le camion* » 1 380 \$ et « *Congrès de la directrice adjointe* » 120 \$ pour un total de 3 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la municipalité de Saint-Didace confie à M. Marc-Antoine Minville le mandat de réaliser le nouveau site Web de la municipalité selon les termes de son estimation du 4 juin 2014.

2014-07-081 **Demande de dérogation mineure (M. Mario Paradis)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Mario Paradis concernant la construction d'un abri forestier;

CONSIDÉRANT le plan déposé par M. Paradis lors de son intervention au comité;

CONSIDÉRANT la définition de « *abri forestier* » au règlement de zonage, lequel abri doit servir principalement à l'entreposage d'équipement forestier;

CONSIDÉRANT l'usage projeté de ce bâtiment;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Richard Mireault, et résolu que le Conseil municipal n'accepte pas la demande de dérogation mineure déposée par M. Mario Paradis concernant la construction d'un abri forestier non réglementaire.

2014-07-082 **Demande de la Fabrique de Saint-Didace**

Faisant suite à la demande de la Fabrique de Saint-Didace pour l'obtention d'une subvention pour l'organisation de l'évènement « Retrouvailles », il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu qu'une subvention de 500 \$ soit accordée à cet organisme.

2014-07-083 **Appui à AGIR Maskinongé**

CONSIDÉRANT que l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) a déposé le projet : « Plan de gestion multi-ressources de la forêt dans le sous-bassin versant de la rivière Blanche » dans le cadre du Plan de développement régional et forestier 2014-2015 proposé par la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière par l'entremise de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière;

CONSIDÉRANT que le secteur en forêt privée visé par ce projet est localisé à 58% sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à réaliser un plan de gestion intégrée des ressources en milieu forestier privé et à fournir aux propriétaires concernés un cahier du propriétaire intégrant les caractéristiques de leur boisé, et les interventions souhaitables ou non, afin d'améliorer l'exploitation durable de leur boisé à des fins forestières et fauniques;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace reconnaît l'opportunité d'acquérir des connaissances et de favoriser la réalisation d'interventions permettant la mise en valeur du potentiel forestier et faunique du secteur

et de protéger les milieux humides et les autres milieux naturels d'intérêt de ce territoire;

CONSIDÉRANT qu'en raison des retombées économiques, sociales et environnementales prévues, la proposition de projet déposée par la corporation AGIR Maskinongé rejoint les orientations et les politiques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la corporation AGIR Maskinongé sollicite l'appui de la Municipalité dans le cadre du dépôt de ce projet à la Conférence régionale des élus(es) Lanaudière, par l'entremise de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que la Municipalité de Saint-Didace confirme son appui à la corporation AGIR Maskinongé pour la réalisation du projet : « Élaboration d'un plan de gestion multi-ressources de la forêt dans le sous-bassin versant de la rivière Blanche » déposé dans le cadre du Plan de développement régional et forestier de Lanaudière 2014-2015.

2014-07-084

Demande de Lac Thomas Centre de villégiature

CONSIDÉRANT la demande déposée en vertu du « *Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés* » par Lac Thomas Centre de villégiature;

CONSIDÉRANT que l'activité proposée est conforme à la réglementation municipale en urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'activité proposée cadre bien dans la « *Politique Municipalité Amie des Aînés* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que le Conseil municipal de Saint-Didace appuie la demande de subvention présentée dans le cadre du « *Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés* » par Lac Thomas Centre de villégiature.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au Conseil les rapports suivants :

- permis émis au cours du dernier mois;
- suivi du budget;
- indicateurs de gestion 2013.

Il dépose aussi, et à nouveau, le rapport déjà produit en 2012 et intitulé « *Les chemins de tolérance, état de la situation, éléments de réflexion et perspectives* »

2014-07-085

Adhésion au service « Voila! »

Il est proposé par Mme Jocelyne Bouchard, appuyé par M. André Drouin, et résolu que la municipalité s'abonne au service gratuit « Voila! » (service d'avertissement par téléphone intelligent).

Période de questions

2014-07-86

Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 20h47 sur motion de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.